

|

CONDITIONS APPLIQUEES AUX OPERATIONS BANCAIRES



CLIENTELE DE PARTICULIERS

TARIFS APPLICABLES AU 16 AVRIL 2018



**SOCIETE GENERALE
CONGO**

PREAMBULE

Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires de Particuliers. Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et services les mieux adaptés à vos attentes, et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller de Clientèle dans l'une de nos agences, par téléphone, par lettre ou par email. Vous trouverez toutes nos coordonnées à la dernière page de ce document.

Les tarifs sont exprimés Hors Taxes , et sont soumis à la TVA en vigueur sauf exceptions précisées dans le document.

Ils annulent et remplacent à compter du 16 avril 2018, les précédentes conditions.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISES

Afin de faciliter la lecture de ce document, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles et abréviations utilisés .

TTF	Taxes sur les Transferts de Fonds
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
HT	Hors Taxes
TTC	Toutes Taxes Comprises
F CFA	Franc de la Coopération financière en Afrique

SOMMAIRE

05 | OUVERTURE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture et tenue de compte
- Recherches
- Successions (études et règlements)
- Autres opérations

06 | MONETIQUE

- Carte Visa
- Utilisation de la carte Visa au Congo
- Utilisation de la carte Visa dans la zone CEMAC
- Utilisation de la carte Visa hors zone CEMAC

07 | OPERATIONS AU CONGO

- Espèces
- Chèques
- Virements
- Prélèvement

08 | OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

- Rapatriement de l'étranger
- Transferts émis vers l'étranger
- Remises de chèques internationaux (uniquement en €)
- Opérations de change manuel

09 | EPARGNE ET PLACEMENT

- Epargne
- Dépôt à terme

10 | BANQUE ASSURANCE

- QUIETIS
- SOGEMWANA
- FACILIS

11 | BANQUE A DISTANCE

- Messalia (SMS BANKING)
- SogecashNet (Internet Banking)

12 | DECOUVERTS & CREDITS

- Prêt personnel ordinaire
- Prêt personnel immobilier
- Remboursement anticipé
- Découvert

13 | DATES DE VALEUR

- Règlements au Congo
- Encaissements au Congo
- Règlements à l'étranger
- Encaissements à l'étranger

14 | RESOUDRE UN LITIGE

- L'agence: votre 1^{er} interlocuteur
- Relations clientèles: à votre écoute
- Relations clientèle: Réclamation

OUVERTURE ET GESTION DE COMPTE

	HT	FCFA
Ouverture et tenue de compte		
▪ Dépôt minimum avec domiciliation de salaire		10 000
▪ Dépôt minimum sans domiciliation de salaire		50 000
▪ Délivrance d'un RIB		FRANCO
▪ Délivrance d'un relevé de compte par mois		FRANCO
▪ Frais d'arrêté		3 000 / trimestre
▪ Commission de mouvement de compte		FRANCO
▪ Relevé de compte à la demande		1 300 / page
▪ Clôture de compte (uniquement compte chèque)		20 000
▪ Réouverture de compte		20 000
▪ Lettre de décharge électronique		
- Mise en place		12 000
Recherches		
▪ Document de moins d' 1 an		5 000
▪ Document de plus d' 1 an		15 000
▪ Photocopie		1 000/page
Succession (étude et règlement)		
▪ Ouverture et frais de dossier:		
- Inférieur à 1 000 000		20 000
- De 1 000 001 à 5 000 000		35 000
- De 5 000 001 à 10 000 000		60 000
- Supérieur à 10 000 000		150 000
Autres opérations		
▪ Délivrance d'une attestation bancaire		25 000
▪ Délivrance d'une attestation de blocage de fonds + versement		50 000
▪ Mise en place d'une procuration hors frais de timbre		10 000 / AN
▪ Paiement écriture en dépassement (forçage)		5 000
▪ Commission du plus fort découvert		0,08%
▪ Incidents sur compte : Saisie – ATD - Réquisition		
- Mise en place		50 000
- Règlement		FRANCO
- Main levée		FRANCO

MONETIQUE*

(*) Tarifs applicables au 12 avril 2018

	HT FCFA
Cartes visa	
▪ Carte VISA ELECTRON	20 000/an
▪ Carte VISA CLASSIC	45 000/an
▪ Carte VISA PREMIER	90 000/an
Utilisation de la carte VISA au Congo	
▪ Retrait d'espèces sur DAB SGC	Franco
▪ Retrait d'espèces sur DAB confrères	2 000
▪ Paiement chez un commerçant	Franco
▪ Consultation sur DAB confrères	500
▪ Mise en opposition	15 000
▪ Réédition du code secret	10 000
▪ Envoi de la carte	Min 30 000 (frais de messagerie)
▪ Envoi du code secret	Min 30 000 (frais de messagerie)
▪ Modification de plafond*	10 000
<i>(*) valable 1 mois dans la limite de 03 remplacements l'année</i>	
Utilisation de la carte VISA dans la Zone CEMAC (hors Congo)	
▪ Commission de retrait DAB	2%(min 2500- maxi 10000)
▪ Commission de paiement	1%(min 2500- maxi 10000)
▪ Consultation sur DAB	500
Utilisation de la carte VISA hors Zone CEMAC	
▪ Commission de retrait DAB	2%(min 2500- maxi 10000)
▪ Commission de paiement	1%(min 2500- maxi 10000)
▪ Taxes sur le transfert de fonds (TTF)	1,5%
▪ Consultation sur DAB	500

OPERATIONS AU CONGO

	HT	FCFA
Espèces		
▪ Retrait d'espèces dans l'agence tenant le compte		500
▪ Retrait d'espèces déplacé (dans une autre agence SGC)		1 000
▪ Retrait sur chèque de guichet		3 000
▪ Versement espèces agence		FRANCO
▪ Versement espèces déplacé		FRANCO
Chèques		
▪ Délivrance de chéquier de 25 feuillets		2500
▪ Délivrance de chéquier de 50 feuillets		5000
▪ Opposition sur chèque ou chéquier		20 000
▪ Encaissement de chèque en FCFA (SGC)		FRANCO
▪ Encaissement de chèque confrère normalisé		FRANCO
▪ Chèque revenu impayé :		
- Sur émetteur		15 000
- Sur bénéficiaire		15 000
▪ Emission d'un chèque de banque ou chèque certifié		15 000
▪ Annulation d'un chèque de banque ou chèque certifié		15 000
Virement reçu		
▪ Frais virement reçu		FRANCO
Virement émis		
▪ Virement compte à compte même bénéficiaire		FRANCO
▪ Virement compte à compte autres bénéficiaires		FRANCO
▪ Mise à disposition	15 000 (dans la limite de 500 000F	
		CFA)
▪ Virement SYGMA		10 000
▪ Virement SYSTAC		10 000
▪ Frais de rejet virement simple		3 000
Virement permanent		
▪ Mise en place		10 000 / AN
▪ Compte à compte (réseau SGC)		FRANCO
▪ Confrère		5 000
▪ Modification virement permanent		7 500
▪ Annulation virement permanent		FRANCO
▪ Frais rejet virement permanent		5 000
Prélèvement		
▪ Prélèvement rejeté		1 700

OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

HT FCFA

Rapatriement de l'étranger

▪ Transfert reçu en Euro	FRANCO
▪ Transfert reçu en autres devises - Commission de change	0.40% (min 4 000)
▪ En cas de renvoi de fonds (toutes devises) - Frais SWIFT - Frais retour de fonds au correspondant	20 000 min 40€ (26 238)

Transfert émis vers l'étranger

▪ Transfert en Euro - Frais de dossier - Commission de transfert (SGC) - Commission de service - Commission d'intervention - SWIFT	7 000 0.5% (min 5 000) 0.25% (min 2500) 0,5% 20 000
▪ Taxe sur transfert TTF (non soumis à TVA)	1,5%
▪ Frais de correspondant (réseau SG)	Min 40€ (26 238)
▪ Transfert en autres devises - Frais ci-dessus + commission de change - Majoration taux de change appliqué selon négociation	0.40%(min 4 000) + / - 1%
▪ Transfert permanent - Mêmes conditions que les transferts en Euro ou en autre devise + Frais de mise en place	10 000
▪ En cas d'amendement ou avis de sort sur transfert de fonds (toutes devises) - Frais d'investigation - SWIFT - Frais de correspondant	20 000 20 000 min 40 € (26 238)

Remise de chèques internationaux (uniquement en €)

▪ Ouverture de dossier - Frais d'ouverture - Frais de port	20 000 60 000
▪ Règlement - Commission de règlement	0.20%(min 5000)
▪ Règlement impayé - Frais d'impayés (banque tenant le compte) - Frais d'impayé correspondant	Min 15 000 Selon correspondant

Les opérations de change manuel

▪ Devises possibles: EUR, USD	
▪ Vente de devises • Commission de change manuel (billets de banque) • TTF (non imposable)	5% 1,5%

EPARGNE ET PLACEMENT

	HT FCFA
Epargne	
▪ Ouverture et versement initial	20 000
▪ Frais de clôture	FRANCO
▪ Capital minimum	20 000
▪ Taux en vigueur selon la décision de la banque	2,45% (de 0 – 5 000 000) Au-delà 1%
Dépôt à terme	
▪ Montant minimum	5 000 000
▪ Taux	A négocier
- 3 mois	
- 6 mois	
- Au delà	

BANCASSURANCE

HT FCFA

QUIETIS (assurance des moyens de paiement)

▪ Souscription	15 000
▪ Renouvellement	15 000/ an
▪ Résiliation	FRANCO

SOGEWANA (sécurité de l'enfant)

Souscription du produit par cycle d'étude

- Option 1
- Option 2
- Option 3

Maternelle et Primaire	Secondaire & technique
2 000	3 500
3 500	5 000
6 000	8 500

▪ Frais accessoires	1 000
▪ Taxe	10%

FACILIS « Assurance découvert

En fonction du montant du découvert

	Montant de la Prime commerciale annuelle
[0 – 250 000]	6 375
[250 001 – 500 000]	10 750
[500 001 – 750 000]	15 125
[750 001 – 1 000 000]	19 500
[1 000 001 – 1 500 000]	28 250
[1 500 001 – 2 000 000]	37 000
[2 000 001 – 2 500 000]	47 750
[2 500 001 – 3 000 000]	54 500

Au-delà de 3 000 000, le dossier est étudié selon le barème interne

** En assurance, la TVA est appliquée uniquement sur les frais de gestion annexés sur les produits d'assurance : la tarification du produit d'assurance Quietis est TTC.*

BANQUE A DISTANCE

	HT FCFA
MESSALIA (SMS BANKING)	
▪Frais de souscription	1 000
▪Abonnement mensuel	1 500
SOGEASHNET (INTERNET BANKING)	
▪Abonnement mensuel	3 000
▪Virement SGC à SGC	FRANCO
▪Virement SGC vers autres banques	3 500
▪Digipass à la souscription	FRANCO
▪Digipass supplémentaire	5 000
▪Remplacement Digipass perdu	5 000
<p>Pour vous connecter : https://sogecashnet.societegenerale.cg/smartoffice</p>	

DECOUVERTS & CREDITS

HT FCFA

Prêt personnel ordinaire (prêt Auto, prêt à la consommation)

▪ Frais de dossier (min 100 000)	0,5%
▪ Mise en place	1%
▪ Taux d'intérêt	Nous consulter
▪ Durée	De 6 à 60 mois

Prêt Rentrée Scolaire

▪ Frais	5% du montant octroyé
▪ Durée	De 6 à 10 mois
▪ Taux d'intérêt	Nous consulter

Prêt personnel immobilier

▪ Frais de dossier	1%
▪ Mise en place	1%
▪ Taux d'intérêt	Nous consulter
▪ Durée	De 24 à 120 mois

Remboursement anticipé PPO PPI

▪ Frais de dossier	10 000
▪ Frais de remboursement anticipé	3% du capital restant dû

Découverts

▪ Découvert permanent

- Frais de dossier	1 000
- Mise en place	1%
- Taux de pénalité en cas de dépassement du seuil autorisé	4%

▪ Découvert exceptionnel

- Frais de dossier	3 000
- Mise en place	2%
- Taux de pénalité en cas de dépassement du seuil autorisé	4%

DATES DE VALEUR

	Exprimées en jours
Les règlements au Congo	
▪Retrait d'espèces en agence ou DAB :	J-1
▪Païement d'un chèque :	J-1
▪Païement d'un effet :	J-1
▪Virement émis	
- Bénéficiaire SG :	J
- Confrère:	J-1
Les encaissements au Congo	
▪Versements d'espèces :	J+1
▪Virement reçu :	J+1
▪Remise chèque	
- Même agence SGC:	J+1
- Autre agence SGC :	J+2
- Confrères :	J+3 (conditions de place SYSTAC)
- Confrères CEMAC :	J+3 (conditions de place SYSTAC)
▪Remise d'effet à l'encaissement	
- SGC:	J+2 après la date de comptabilisation
- Confrères :	4 jours ouvrés en général
▪Remise d'effet à l'escompte :	J+1 après la date de comptabilisation
Les règlements vers l'étranger	
▪Transfert émis et règlementent à l'international :	J-1
▪Effet tiré à l'étranger payable au Congo :	J-1
Les encaissements vers l'étranger	
▪Transfert reçu (rapatriement) :	J+1
▪Effet payable à l'étranger :	J+1
▪Chèque payable sur l'étranger :	
- En FCFA ou € :	60 jours ouvrés après la date de règlement

RESOUDRE UN LITIGE

Société Générale Congo a le souci constant de vous offrir une meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

■ **L'agence : votre premier interlocuteur**

Rapprochez vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone ou par lettre ou par e-mail.

→ Standard Agence Siège de Brazzaville : **(00 242) 06 504 22 22 - 06 504 22 23 - 05 593 91 91**

→ Standard Agence centrale de Pointe-Noire Tour Miroir : **(00 242) 06 504 88 88 - 06 504 88 89 - 05 594 81 81**

→ Adresse postale

Siège social et agence de Brazzaville

Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, BP 598 Brazzaville

Agence Centrale de Pointe-Noire :

Tour Miroir Rond-point KASSAI BP 818 Pointe-Noire

■ **Le service Relations Clientèle à votre écoute**

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relation Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier ou par e-mail, en utilisant les adresses indiquées ci-dessous. Une réponse vous parviendra, sauf cas exceptionnel, dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.

→ **Service Relations Clientèle – Réclamation**

Avenue Amilcar Cabral - BP 598 Brazzaville - République du Congo

→ sgc.qualite@sogcon.com

Nous contacter

AGENCES DE BRAZZAVILLE BP: 598

Siège

Avenue Amilcar Cabral
Centre ville

Standard

06 504 22 22 - 06 504 22 23



Poto-Poto

Avenue de la paix/Gallery Omenga
11, rue du dispensaire

Standard

06 510 74 84- 05 350 50 59

AGENCES DE POINTE-NOIRE BP: 818

Tour miroir

Rond-point Kassai

Standard

05 332 01 81 – 05 332 01 83



Atlantic

Avenue Charles de Gaulle
Centre commercial de l'hôtel Atlantic

Standard

05 332 01 81 – 05 332 01 83



Océane

Boulevard Jean Félix TCHICAYA

Standard

06 510 80 92– 05 350 50 17

Code BIC (SWIFT) SOGECGCG

Code banque 30018

Les horaires de nos agences : du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00

Service QUALITE : sgc.qualite@socgen.com

